

TOUS À VÉLO !



Gérard BOUVET,
Adjoint au Maire
en charge du Développement
durable, des Transports, de la
Circulation et de la Sécurité

“ La Municipalité est
résolument engagée
dans une démarche
visant à développer et favoriser
les mobilités douces sur l'ensemble
de la commune.

Nous voulons établir un meilleur
équilibre entre la circulation
automobile et les modes de
déplacements doux dans la ville.

Plusieurs actions de l'Agenda
2030 partagé avec nos voisins
bouraysiens et janvillois visent
à promouvoir les modes de
déplacements alternatifs à
la voiture. Vélo électrique ou
traditionnel, vélo-cargo, trottinette... :
les façons de se déplacer autrement,
de manière écologique et
économique au regard du tarif actuel
à la pompe, ne manquent pas !

Emprunter les chemins de traverse,
les pistes cyclables, les sentes
piétonnes sont autant de moyens de
redécouvrir son environnement, son
territoire.

Les mobilités douces, c'est bon
pour la santé, l'environnement
et le bien-vivre ensemble si cher
à notre action !

2 250 m
de pistes cyclables
à Lardy*

1 850 m
de zones de rencontres
et de zones 30 km/h*



QU'EST-CE QU'UNE VOIE DOUCE ?

Pour rappel, les voies douces sont réservées aux moyens de locomotion « verts » : piétons, rollers et deux roues tels que cycles, skates, trottinettes...

*prévus dans le cadre du Plan Vélo CCEJR. Validé fin 2018, ce plan vélo intercommunal décrit une vision à long terme projetant un maillage complet du territoire (82 km de linéaire et 43 itinéraires) avec pour priorités, la desserte des gares, des grands équipements régionaux et départementaux, des pôles d'emplois et d'éducation.



AMÉNAGEMENTS

De nouvelles zones de rencontres

Partager la rue s'impose de manière aiguë à Lardy, notamment au Bourg où l'héritage historique de rues étroites ne permet pas d'aménager les pistes cyclables en propre. Deux nouvelles zones de rencontre ont donc vu le jour au cœur du Bourg en novembre 2021 (Grande Rue) et en mai cette année (rue Jean Michelez) en cohérence avec le Schéma directeur des liaisons douces de la CCEJR et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

QU'EST-CE QU'UNE ZONE DE RENCONTRE ?

- ✓ Une circulation limitée à 20 km/h pour les voitures et 2 roues motorisés
- ✓ Une circulation piétonne et cycliste prioritaire dans les 2 sens de circulation (même si la voie est en sens unique pour les véhicules).

LES RÈGLES D'UNE ZONE DE RENCONTRE ?

- ✓ Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée, s'y arrêter et sont prioritaires sur tous les véhicules
- ✓ La vitesse des véhicules motorisés est limitée à 20 km/h
- ✓ La chaussée est à double sens pour les cyclistes
- ✓ Le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements aménagés et matérialisés



Nous recherchons activement un équilibre entre la circulation automobile et les modes de déplacement doux dans toute la ville.

Afin de favoriser la pratique notamment du vélo dans le Bourg, nous avons mis en place deux zones de rencontre. Ces nouveaux aménagements visent à réduire la vitesse et à protéger les piétons comme les cyclistes".



Zone 1 - Grande Rue depuis la rue de la Gare jusqu'à la rue du Pré-Besnard



Zone 2 - Rue Jean Michelez qui remonte depuis le Pain de Pierre, place de l'Église, vers le CCAS (intersection avec la rue de Verdun)



AMÉNAGEMENTS

Un maillage de voies douces qui évolue

Le maillage de voies douces se complète progressivement avec, à l'étude la possibilité de :

- ▶ relier Chamarande à Lardy,
- ▶ dégager l'espace nécessaire à la création d'une piste cyclable en propre sur toute la rue de Panserot,
- ▶ relier le Bourg au Pâté/Cochet en passant par les bords de Juine le long du centre technique Renault.

Toutes ces attentes, réitérées lors de l'enquête Qualité et des sessions Facebook Live avec votre Maire sont suivies par les services de la Ville en lien avec le Département et la CCEJR.

Certaines nécessitent des négociations plus poussées avec des particuliers ou autres acteurs privés.

À noter : le Département va réaliser, en 2023, une étude sur la faisabilité d'aménager une piste cyclable sur la D449 entre Lardy et La Norville (pour relier la piste cyclable existante entre La Norville et les Promenades de Brétigny : centre commercial, cinéma, restaurants...).



L'ASTUCE VÉLOS :

côté Bourg, dans le sens Janville>Lardy, on peut couper par le parc de l'Hôtel de Ville (hiver : 8h>18h – été : 8h>20h) depuis le rue du Pont de l'Hêtre pour rejoindre la Grande Rue (au niveau de l'intersection avec la rue de la Sorbonne ou de la rue du Pré-Besnard).

Depuis la rénovation des cheminements du parc, ce raccourci est très emprunté. La Grande Rue peut ensuite être remontée à contresens, notamment pour rejoindre la gare du Bourg (via la rue de la Gare qui autorise un contre-sens cyclable).



LES SENTES PIÉTONNES :

côté Bourg comme Pâté-Cochet, il existe des dizaines de sentes piétonnes coupant à travers les espaces résidentiels pour

rallier les écoles, le collège, les deux gares... À vous de jouer pour trouver l'itinéraire qui vous convient le mieux !



Un stationnement vélo qui s'étoffe

+ de **400** places
de stationnement vélo
à travers toute la ville



BOURG

- Avenue du Maréchal Foch :
 - sur le parking de la Poste : **4**
 - devant la médiathèque-conservatoire : **12 + 10**
- Rue de Verdun (parking de l'espace Simone Veil) : **10**
- Rue de Panserot :
 - devant le gymnase René Grenault : **14**
 - sur le futur parking du stade : **6** (à venir)
- Place de l'Église : **4**
- Parc de l'Hôtel de Ville :
 - cour de la fontaine : **6**
 - parking : **6**
- Gare de Lardy : **16** (libres) + **4** (Véligo protégées)
- Parking 19 Grande Rue : **6**
- Cimetière de la Vallée Louis : **4**

PÂTÉ-COCHET

- Allée Cornuel (devant le gymnase Cornuel) : **22**
- Place des Droits de l'Homme : **6**
- Salle de spectacle Cassin (dans la pelouse) : **6**
- Salle de la Mairie Annexe : **2**
- Route nationale :
 - devant la boulangerie Ô Traditions et Gourmandises : **2** (à venir)
 - devant le bar Le Galion : **2** (à venir)
- Gare de Bouray :
 - abritées en accès libre : **20**
 - Véligo sécurisées : **40**
 - à côté du dépose-minute : **14**
- Parking Intermarché (rue Jacques Cartier) : **228**

○ : nouveaux arceaux vélos installés.

MALIN !

30 nouveaux arceaux vélo (pouvant accueillir chacun 2 vélos) ont été financés à hauteur de 2 500 € grâce au Budget Participatif Écologique de la Région Île-de-France. La commune avait présenté 5 projets l'année dernière qui, grâce à vos votes et ceux des Franciliens, ont tous été financés !





Stationner "citoyen" !

Bien stationner, au-delà du respect du code de la route, est une question de civisme.

En effet, les stationnements hors emplacements matérialisés sont inappropriés à bien des égards, car ils :

- **Nuisent à la visibilité** des différents usagers de la route et des trottoirs,
- **Mettent en danger** les piétons, cyclistes etc. obligés de se déporter quand le véhicule est à cheval sur la piste cyclable ou le trottoir,
- **Empêchent les publics à mobilité réduite de circuler** (personnes handicapées, seniors, familles ou assistantes maternelles avec poussettes etc.) en particulier quand le stationnement déborde sur le trottoir et ce, quand bien même ce dernier est aux normes d'accessibilité (bateaux et bandes podotactiles aux passages piétons, largeur minimale pour permettre la circulation et le retournement des fauteuils roulants).

PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR !

Des mots encourageant à un stationnement "citoyen" ont été distribués aux assistantes maternelles de la Ville afin qu'elles puissent les déposer sur les véhicules gênants. Les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants en déploieront aussi aux abords de leurs écoles respectives.



Ces supports sont téléchargeables et imprimables depuis le site internet de la ville www.ville-lardy.fr



Encourager la pratique du vélo

Pourquoi ne pas tester le vélo électrique ?

► **EN LOCATION** : depuis 2021, le site de l'hôtel de la communauté de communes Entre Juine et Renarde (2 rue des Hêtres Pourpres 91580 Étréchy) est officiellement "point de retrait Véligo" pour louer un vélo à assistance électrique pour 6 mois à environ 40 €/mois (possibilité de la prise en charge à 50% par l'employeur à l'instar du Pass Navigo).

Pour faire une demande de location :

- > rdv sur "veligo-location.fr"
- > choisissez votre vélo, vos accessoires et assurance
- > Validez votre commande
- > Récupérez votre vélo sous 10 jours ! (formation assurée par les agents de la CCEJR)

➤ Renseignements et test du vélo sur RDV : dev.durable@ccejr.org



► EN CADEAU !

Le gros lot de la Téléthombola 2021 organisée par la Ville de Lardy était un vélo électrique remporté par la famille FANELLI !

L'école du vélo !

De nombreuses familles amènent leurs enfants à l'école en vélo. Certains collégiens s'y rendent en totale autonomie. La Municipalité attache une attention particulière à la sécurisation des abords des établissements scolaires, afin de permettre à tous les publics de circuler en toute sécurité. Les stationnements vélos ont été renforcés aux abords des établissements scolaires, comme des structures d'accueil Enfance-Jeunesse.

S'ACHEMINER EN TOUTE SÉCURITÉ

La police municipale et les ASVP (agents de surveillance de la voie publique) assurent également une présence pour prévenir les stationnements gênants et aider à la traversée si besoin.

RUES FERMÉES À LA CIRCULATION AUTOMOBILE

L'avenue du Maréchal Foch est fermée sur la partie haute aux horaires d'entrées-sorties de l'école élémentaire Saint-Exupéry (8h30-9h/16h40-17h), ainsi que la rue des Écoles permettant d'accéder à l'école Jean Moulin (8h-8h20), pour encadrer la circulation automobile aux abords des établissements et favoriser l'accès piéton et cycliste en toute sécurité.

(Attention : cela ne rend pas la rue piétonne pour autant ! Certains résidents sont susceptibles de sortir en véhicule de leur domicile et des véhicules des forces de l'ordre et de secours peuvent également circuler. Les piétons sont donc invités à rester sur les trottoirs.)

DOUBLE SENS CYCLABLE : PRIORITÉ AUX VÉLOS

Un double sens cyclable (aussi appelé "contre-sens cyclable") a été mis en place pour les vélos rue des Écoles entre la rue de la Honville et la rue du Château d'eau. Toute la zone est limitée à 30 km/h comme le rappellent la signalétique et les ralentisseurs en place. Même chose rue de Cochet à l'approche du collège.



+ de **180** places
de stationnement vélo
pour les établissements scolaires

2 rues protégées
aux abords des écoles
aux entrées/sorties



La sécurité est l'affaire
de tous.
Il appartient donc
à chacun de respecter
les règles !

CÔTÉ ACCUEILS DE LOISIRS

Deux rosalias à assistance électrique, baptisées "Juine" et "Renarde", ont récemment été acquises par la communauté de communes Entre Juine et Renarde. Pendant les dernières vacances scolaires, elles ont fait leurs premiers tours de roue pour acheminer 10 enfants du centre de loisirs l'Île des Enfants jusqu'au gymnase Cornuel pour un stage de karaté. 123 enfants des accueils de loisirs les ont empruntées au lieu des mini-bus. Ces rosalias ont été acquises dans le cadre de l'Appel à projet AVELO-1 de l'ADEME qui a financé à 70% l'opération. Les deux véhicules sont disponibles pour tous types de transports et de manifestations.



SE STATIONNER

NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT VÉLO AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET STRUCTURES ENFANCE-JEUNESSE :

- École La Sorbonne (rue de la Sorbonne) : 6 nouveaux arceaux financés grâce au Budget Participatif Écologique de la Région Île-de-France (voir page 20)
- École Saint-Exupéry (avenue Foch, côté cour) : 14
- École Sainte-Ernestine (Grande Rue, côté cour) : 4
- Collège Germaine Tillion (parking à vélo fermé) : 80
- École Jean Moulin (rue des Écoles, côté cour) : 45
- École Charles Perrault / accueil de loisirs l'Île des Enfants (cour) : 21
- Maison des Jeunes "L'Escale" (rue René Cassin, côté cour) : 6



MALIN : UN PARC DE VÉLO LOCAL ET DURABLE !

Les vélos ont été achetés à la Recyclerie sportive de Massy et sont entretenus par Éric Kerloch, larziacois et ancien coureur cycliste professionnel qui a ouvert son atelier de réparation et d'entretien de vélos de toutes marques Bike Station 91 :

📍 4 chemin du Vieux Fourneaux 📞 06 98 83 07 97
 📧 bikestation91 📧 eric@bikestation91.com



CÔTÉ ÉCOLES

L'école Jean Moulin à Lardy a participé au défi Vélo "La CCEJR se re-Mai à vélo" et a terminé en 4^e place ! Le concept ? Comptabiliser le maximum de kilomètres sur l'appli GéoVélo pendant le mois de mai. Ce portail partenaire entièrement gratuit offre de nombreuses fonctionnalités pour améliorer la circulation à vélo.

27 écoliers participants · **408** km parcourus
90% de satisfaction globale

Bravo à eux !



CÔTÉ COLLÈGE

Le collège Germaine Tillion a investi dans 15 vélos et casques pour sa section sportive. Initialement acquis pendant la période COVID, ils avaient permis aux élèves de continuer à pratiquer une activité sportive à l'extérieur et servent désormais dans le cadre des activités sportives, le temps de tours en vélo ou en format Run & Bike : binômes un élève à vélo, un élève en course à pied.

Partageons la route, déplaçons-nous "durable"

Vous l'aurez compris, tout est mis en œuvre afin de permettre à tous les usagers, motorisés ou non, de se rendre à bon port en toute sécurité. La sécurité, c'est déjà bien s'équiper : alors que vous soyez piétons, à vélo, à trottinette, en skate ou à rollers, à vous de jouer !



S'ÉQUIPER CORRECTEMENT

Chaque usager doit respecter un certain nombre de règles dans l'espace de circulation qui lui est dévolu afin que tout le monde cohabite sans encombre. Il est impératif de s'équiper pour bien voir et être vu, tout en s'assurant que son moyen de transport est correctement entretenu (conseils ci-dessous). Le port du **casque est obligatoire** pour les moins de 12 ans. En cas d'accident, il divise par 3 le risque de blessure grave à la tête.

Bien voir et être vu sur la route par tous les temps est très important.

ET AUSSI...

SE DÉPLACER "COLLECTIF"

Choisir les modes de transports en commun est une autre manière de limiter son impact carbone :

- **COVOITURAGE** : des espaces de covoiturage répartis dans toute la ville et les nœuds multimodaux (rail-bus-voiture-vélo). Diverses plateformes existent (Karos, Klaxit, Blablacar Daily) et ouvrent droit à des avantages financiers avec Île-de-France Mobilités. Un groupe Facebook "LardyCovoit" a été initié par des habitants pour proposer ou rechercher du covoiturage depuis ou à destination de Lardy. Pour un covoiturage "culturel", rdv sur www.ville-lardy.fr > Billetterie > "Covoiturer pour la salle Cassin" ou contactez le service culturel.
- **RÉSEAUX FERRÉS ET BUS** : Lardy est desservie par deux gares du RER C (gare de Lardy – gare de Bouray), 11 lignes de bus et 12 arrêts (1001, 104, 205, 206A, 206B, 223, 320, 321, 322, 323, 331)
 - 📍 Horaires, actu des lignes : www.iledefrance-mobilites.fr
 - 🐦 EssonneSO_IDFM
- **avec le renfort du service du TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)** : à compter du 1^{er} août 2022, Île-de-France Mobilités va déployer progressivement une nouvelle offre de transport à la demande dans le Sud-Essonne.

ÉQUIPEMENTS À VÉLO

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS



Nouveau

Transport à la Demande dans la CCEJR :

le nouveau service de transport à la demande TàD Lardy-Étréchy permettra de se déplacer de 9h à 17h du lundi au vendredi et de 9h à 20h le samedi entre :

- les gares de Bouray et Lardy et les communes de Boissy-ss-Yon et Torfou,
- la gare d'Étréchy, le centre commercial et Pont Royal et Villeconin, Souzy-la-Briche, Mauchamps, Chauffour-lès-Étréchy, Auvers-St-Georges, Villeneuve-sur-Auvers et Boissy-le-Cutté.

SUR RÉSERVATION :

- sur l'application « TàD Ile-de-France Mobilités »
- sur www.tad.idfmobilites.fr
- au 09 70 80 96 63 du lundi au vendredi de 9h à 18h.